

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 18 AVRIL 2011**

Le dix huit avril deux mille onze, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le douze avril deux mille onze, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Michel LAHUEC, Maire.

Etaient présents : M.M. Michel LAHUEC Maire, Patrice JAN, Elisabeth AUFFRET, René GLO, Patrick COUSTANS Adjoints au Maire, Xavier JODOCIUS, Eric COLLIOU, Marcel STEPHAN, Annick JACQ, Yves CORROLLER, Patricia DASIVLA, Guillaume MOTTIER, Camille LE BRETON, Carole MARREC-SURRIER, Gilberte LE NAOUR, Philippe RIVIERE, Monique HELORET, Conseillers.

Etaient absents : Monsieur Jean-François DANIEL représenté par Madame Annick JACQ
Madame Isabelle COLEOU représentée par Madame Carole MARREC-SURRIER

Secrétaire de séance : Monsieur Yves CORROLLER

1 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le compte-rendu de la séance du 28 mars 2011 est approuvé à l'unanimité.

2 - TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES 2011

Monsieur le Maire propose d'augmenter le taux des taxes de 1,5%.

Il présente les bases prévisionnelles et les produits à percevoir en 2011.

Taxes	Bases d'imposition	Taux	Produits
Taxe d'habitation	2 707 000	11,62 %	314 553 €
Taxe foncière (bâti)	1 890 000	15,11 %	285 579 €
Taxe foncière (non bâti)	49 600	49,27 %	24 438 €
TOTAL			624 570 €

Madame Monique HELORET désapprouve l'augmentation du taux de la taxe foncière sur le non bâti.

Monsieur Le Maire rappelle que le taux de cette taxe n'a pas été augmenté en 2010.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

DE VOTER les taux d'imposition des taxes directes locales tels qu'ils figurent dans le tableau ci-dessus, pour l'année 2011.

3 – MARCHE DE VOIRIE

La question est ajournée.

4 – EXTENSION DU CIMETIERE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'étudier la possibilité d'agrandir le cimetière en raison du faible nombre de concessions disponibles. L'extension pourrait être réalisée sur une partie de la parcelle contiguë (n° 1435 section B) dont la commune est propriétaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

D'AUTORISER le Maire à lancer les études préalables.

5 – DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE

Vu l'article L.2122-22 du CGCT,

Vu la délibération en date du 2 juin 2009 donnant délégation de pouvoirs au Maire,

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des décisions prises du 20 décembre 2010 au 18 avril 2010.

Délivrance des concessions dans le cimetière

- Délivrance de la concession n° 140 pour une durée de 30 ans.
- Délivrance de la concession n° 128 pour une durée de 10 ans.

6 - TIRAGE AU SORT DES JURÉS D'ASSISES POUR 2012

Par tirage au sort, il convient de dresser la liste préparatoire communale permettant l'établissement de la liste départementale des jurés, valable pour l'année 2012.

Conformément à l'arrêté préfectoral n°2011-0414 du 18 mars 2011, il convient de tirer 3 personnes au sort.

Sont désignés :

BERTHE Marie, épouse DUMENIL
DE RANCOURT DE MIMERAND Loïc
DILOSQUER Jeanine, épouse JACQ

7- INFORMATIONS DIVERSES

- Un défibrillateur sera prochainement installé à proximité du terrain des sports et de la salle socioculturelle.

La séance est levée à 21 heures 02.

Le Maire,
Michel LAHUEC

